



Immigration

Le Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest (PCTNO) contribue à renforcer l'économie des TNO en attirant des personnes qualifiées pour combler les pénuries de main-d'œuvre et appuyer le développement des entreprises. Il peut aider les employeurs à recruter et à retenir des travailleurs étrangers. Il peut aussi aider les travailleurs étrangers et leurs familles à s'établir aux TNO de façon permanente.

Nos services

Le Programme des candidats comporte deux volets :

1. La catégorie « employeur », qui concerne :
 - Les travailleurs d'appoint essentiels
 - Les travailleurs qualifiés
 - La filière Entrée express TNO
2. La catégorie « entrepreneur », qui relève du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation administre le volet « employeur », qui encourage le recrutement et la rétention de ressortissants étrangers lorsqu'aucun Canadien ou résident permanent qualifié n'est disponible. Les employeurs peuvent déposer une demande lorsqu'ils désirent embaucher des ressortissants étrangers et présenter leur candidature pour l'obtention de la résidence permanente.



Services offerts au titre des programmes et normes de service

Communications générales

- Réponse aux courriels et messages téléphoniques dans les 2 jours ouvrables.
- Examen des demandes dûment remplies et décision dans les 10 semaines suivant la réception de toute demande dûment complétée.

Renseignements supplémentaires

- Si, pour évaluer une demande jugée complète de prime abord, le personnel du programme a besoin de précisions, d'information supplémentaire ou de documents complémentaires, vous disposerez de 14 jours civils pour réagir et envoyer le tout.

Appels

- Les demandes d'appel doivent être formulées par écrit dans les 15 jours civils suivant la date de la lettre de refus.
- Vous recevrez la décision d'appel par courriel dans les 30 jours civils.

